

exister avant même que je sois président de ce comité. J'espère que vous démontrerez alors la même persistance qu'aujourd'hui. Mais encore un petit peu de patience, honorable sénateur!

• (1440)

[Traduction]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

LES SÉANCES D'INFORMATION À L'INTENTION DE
L'OPPOSITION—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement est sans doute au courant du débat actuel sur la question de savoir si le gouvernement devrait informer l'opposition au sujet de l'accord de libre-échange nord-américain. Pourrait-il nous dire quelles mesures on a prises pour informer également les élus provinciaux au sujet de cet accord commercial?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je dois avouer que je ne connais pas vraiment la réponse à cette question. Pendant les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, il y a eu peut-être une douzaine de réunions au niveau des premiers ministres et occasionnellement au niveau ministériel, et de très fréquentes réunions, dont beaucoup par conférence téléphonique, au niveau des hauts fonctionnaires.

Le sénateur Frith: Les provinces faisaient beaucoup plus de bruit à l'époque sur toute cette question.

Le sénateur Murray: Je sais qu'il y a eu des réunions au niveau ministériel à ce sujet et des contacts officiels, mais je devrai m'informer pour savoir s'il y a un calendrier de réunions prévues au sujet de ces négociations. Entre temps, je ferai également remarquer que ce que nous appelons les GCSCE, les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, sont établis et que les consultations du secteur privé sont en cours.

Le sénateur Marsden: Honorables sénateurs, je saurais gré au leader du gouvernement de nous donner le calendrier des séances d'information qui pourrait exister, y compris celles qui ont déjà eu lieu. Pourrions-nous savoir, plus particulièrement, si les gouvernements provinciaux ont eu l'occasion de faire inscrire des questions à l'ordre du jour de ces réunions?

Le sénateur Murray: Oui.

[Français]

LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

ACCÈS POUR LES FRANCOPHONES HORS-QUÉBEC

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat.

Cette question découle vient du fait mentionné par le sénateur Corbin au début de la séance d'aujourd'hui. Je la pose parce que je vois une entête dans *La Presse* de Montréal en date d'aujourd'hui qui s'intitule «Rebuffade de Bouchard aux francophones hors Québec».

[Le sénateur Lavoie-Roux.]

Est-ce que le leader du gouvernement au Sénat voudrait s'informer de son collègue, M. Bouchard, pourquoi cette rebuffade aux francophones hors Québec?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je ne peux pas commenter un article de journal mais je serai heureux de consulter mon collègue, M. Bouchard, afin d'obtenir des éclaircissements là-dessus.

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, j'apprécie la réponse du leader du gouvernement au Sénat.

Comme francophones hors Québec, nous avons eu depuis le tout début à lutter pour nos droits, surtout parce qu'une grande partie des anglophones du pays ne connaissent pas les besoins de notre peuple.

Apparemment pour être reconnu il faut être un peuple! En Acadie, nous nous croyons un peuple. Maintenant, ce ne sont plus les anglophones qui nous causent des problèmes mais bien la nouvelle élite du Québec.

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, je ne peux pas laisser passer ce commentaire du sénateur Thériault aussi facilement.

Je peux vous dire que j'ai été, pour un, sous le choc lorsque j'ai pris connaissance du titre de cet article où l'on employait le mot «rebuffade». Ce n'est pas le mot employé par le ministre Bouchard, évidemment.

Mon choc momentané passé, je peux vous dire, honorables sénateurs, que j'aime mieux me rappeler le rôle important que M. Benoît Bouchard a joué pour régler plusieurs dossiers acadiens favorisant la minorité francophone, bien que cet écart de langage de M. Bouchard, dans ce cas-ci, soit malheureux...

Le sénateur Thériault: De quelle autorité, est-ce que le sénateur Simard répond à ma question?

Le sénateur Simard: Oui, je réponds à votre question, en ce moment.

Le sénateur Thériault: Mais, de quelle autorité répondez-vous à ma question?

Le sénateur Simard: Bien, vous allez poser les questions que vous voudrez et vous choisirez le libellé que vous voudrez, bien! Mais j'espère que vous allez m'accorder le loisir de choisir mes mots et ma réponse ainsi que sa longueur.

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je laissais le sénateur Simard continuer bien qu'il va complètement à l'encontre du *Règlement du Sénat*.

Une question a été posée au leader du gouvernement et il est le seul à qui nous pouvons poser une question, à moins que ce soit à un président de comité. C'est notre règlement.

Mais, si, de l'autre côté, monsieur le Président, vous êtes prêt à laisser le sénateur Simard parler, je n'ai aucune objection mais je prends note que nous ferons la même chose.

L'honorable Jacques Hébert: On ne respecte plus le *Règlement du Sénat*!

Le sénateur Simard: J'ai pris note de votre objection.

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition au Sénat): Sénateur Simard, tout le monde a pris note!